

Département de l'AIN

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250925-DEC2025-085-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-085

Objet : Aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat – Dossier de demande d'aide du commerce les Ain'grédients

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique/environnement ;

VU la délibération n°2018-127 du 2 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2018-128 du 2 juillet 2018 relative à la mise en place du dispositif d'aide au développement les petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;

VU la délibération n°2024-185 en date de 17 décembre 2024 actant les modifications du règlement suite aux modifications du règlement du dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission commerce et agriculture du 9 septembre 2025 ;

VU le projet présenté ci-après :

Madame MARTHOUD est gérante du commerce les Ain'grédients qui a ouvert ses portes en août 2022 sur la commune de Sainte-Julie. Il s'agit d'une activité de point de vente de produits agricoles via des casiers distributeurs. Au vu du succès rencontré ces derniers mois sur ce point de vente, elle souhaiterait doubler le nombre de casiers pour augmenter le nombre de produits disponibles. Elle va donc remplacer intégralement le système de casiers déjà en place.

L'investissement retenu s'élève à 41 026 euros HT. Madame MARTHOUD sollicite une subvention à hauteur de 4 102 euros HT.

.../...

- **DECIDE** d'octroyer à Madame MARTHOUD, dirigeante du commerce les Ain'grédients, une subvention de 4 102euros HT correspondant à 10 % d'une dépense de 41 026 euros.
- **RAPPELLE** que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA à son projet.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 septembre 2025
Publiée le 26 SEP. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 25 septembre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

